

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :
7 février 2017

Date d'affichage :
20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 13 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacque DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170230-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 30

OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : coopérative école Jean Rostand élémentaire

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service de Riomois » qui s'est réunie le 2 février 2017.

L'école élémentaire Jean Rostand a un projet de classe culturelle à destination des élèves de CM1 et CM2 de l'école, soit 60 élèves.

Cette classe culturelle aurait lieu du 7 au 9 juin 2017 - trois journées et deux nuits - au Puy du Fou et au Château de Chenonceau. Le projet est axé sur le développement des connaissances des élèves sur les grandes périodes de l'histoire et le patrimoine français. Il participera par ailleurs à l'éducation à la citoyenneté par la vie en collectivité, le respect de chacun...

Le coût du projet est de 11 880 € et comprend les frais de transport (3 800 €), les frais d'hébergement (2 440 €), les frais d'entrée aux différentes visites (2 290 €) ainsi que les frais de repas (3 350 €).

Les familles sont sollicitées à hauteur de 90 € par élève. La coopérative scolaire abondera le projet à hauteur de 6 660 €.

Considérant l'intérêt de ce projet, il est proposé d'accorder une aide de 900 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand, prélevée sur le fonds d'initiatives scolaires, dont le solde sera de 3 100 €.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention d'un montant de 900 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Rostand.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL